

Niger: le principe de transparence entre dans la Constitution



Au printemps 2010, le président Tandja, était renversé sans violence. Sous le gouvernement de transition, le Niger s'est doté d'une nouvelle Constitution dans laquelle la question de la transparence dans la gestion des revenus miniers par les pouvoirs publics figure en bonne place. Une bonne nouvelle pour ce pays richement doté en or et en uranium, dont il est l'un des principaux producteurs mondiaux. Le concept de souveraineté alimentaire a également été

inscrit dans la Constitution. Des avancées qui sont sans conteste à mettre à l'actif de la société civile nigérienne, très engagée sur ces deux fronts. Un engagement d'autant plus admirable qu'il s'effectue dans des conditions particulièrement difficiles. SWISSAID appuie plusieurs organisations de la société civile actives dans le domaine de la transparence des revenus miniers et de la souveraineté alimentaire. Plus d'informations à ce sujet sur www.swissaid.ch/niger



Une société civile très active : groupes de femmes, comités villageois, représentants d'intérêts – tous s'engagent pour plus de transparence.